

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evreux, le 25 juillet 2024

### **RECOMMANDATION DE NON-CONSOMMATION DE L'EAU DU ROBINET POUR LES FEMMES ENCEINTES ET LES NOURRISSONS SUR TROIS COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE**

Les résultats du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS Normandie au niveau de la station d'Herqueville ont confirmé la présence de nitrates à des concentrations dépassant la limite de qualité fixée à 50 mg/L.

Afin de protéger les populations les plus sensibles aux nitrates, la réglementation actuelle, fondée sur une recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé, fixe une valeur limite à 50 mg/L au robinet du consommateur.

En conséquence, l'eau du robinet distribuée dans les communes listées ci-dessous **ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons** (boissons, usages alimentaires). Ces consignes seront aussi transmises par la communauté d'agglomération Seine-Eure aux populations concernées

**A l'exception des populations précitées, l'eau peut être normalement consommée.**

Les recommandations énoncées plus haut concernent la totalité des communes de :

- Andé
- Connelles
- Herqueville